



PROJET DE VIE DE LA MAISON DE REPOS « NOS TAYONS »

MR-MRS 025.072.183

19, rue Sainte Barbe – 1400 NIVELLES

Téléphone : 067/28.34.10

Adresse mail : anne-catherine-roobaert@cpas-nivelles.be

PROJET DE VIE MIS À JOUR LE :

18 mai 2024

Table des matières

Introduction	3
1. L'accueil	5
2. Les dispositions relatives au séjour	7
2.1. Une journée type	7
2.2. La vie communautaire	7
2.3. Les animaux domestiques	8
2.4. Le courrier	8
2.5. RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).....	8
2.6. Assurances et sécurité.....	8
2.7. Registres	9
3. Les dispositions relatives à l'organisation des soins et des services d'hôtellerie	10
3.1 L'organisation des soins	10
3.2. Le service hôtellerie	11
3.2.1. Les repas	11
4. Les dispositions organisant le travail en équipe	13
4.1. Composition de l'équipe	13
4.2. Les réunions	14
4.3. Les notes	14
4.4. Organigramme.....	15
4.5. Les formations	16
5. Les dispositions permettant la participation des résidents à la vie de la maison de repos	17
5.1. Histoire de vie/projet individuel.....	17
5.2. Actes de la vie journalière (AVJ) et activités	17
5.3. Moyens de communication mis à disposition des résidents et des familles.....	19
5.4. Accompagnement de la vie affective et sexuelle des résidents au sein de la maison de repos	19
6. Les objectifs d'amélioration	20

Introduction

La maison de repos « Nos Tayons¹ », est une maison de repos et de soins qui dépend du CPAS de Nivelles.

Elle se situe à la rue Sainte Barbe 19, à proximité du CPAS, de l'hôpital, du shopping et du centre-ville où siège majestueusement la collégiale Sainte-Gertrude.

C'est en 1867, au début du règne de Léopold II qu'un Bureau de Bienfaisance décida d'ériger un « Hospice pour vieillards ». Celui-ci avait pour but d'assurer la satisfaction des besoins primaires des seniors.

Les décennies ont passé....Dans le cadre d'un service public, les responsables politiques locaux prirent conscience que cette institution ne correspondait plus aux attentes que la personne âgée était en droit d'espérer pour son lieu de vie.

Il faudra néanmoins attendre le 24 mai 2005 pour que les pensionnaires de la maison de repos puissent prendre leurs quartiers au sein de la nouvelle structure baptisée « Nos Tayons », située à quelques mètres de l'ancien hospice.

Certains vestiges de l'ancien bâtiment ont été sauvés de la démolition, et déplacés juste devant l'entrée du bâtiment administratif du CPAS, sur la pelouse.

Aujourd'hui, « Nos Tayons » accueille au total 150 résidents de plus de 70 ans en perte d'autonomie physique et/ou psychologique. Elle est composée de 6 lits court séjour et de 144 lits dont 66 consacrés à la maison de repos, 78 pour la maison de repos et de soins.

Les parties d'hébergement sont séparées en deux étages et se composent principalement de chambres particulières dont, entre autres, 6 chambres de type court séjour au rez-de-chaussée et 6 chambres pouvant accueillir des couples au 1^{er} étage. Chaque étage comporte un service nursing composé d'une équipe pluridisciplinaire.

La maison de repos dispose également d'un bureau d'accueil, de bureaux administratifs, de salles kiné et ergo, d'un salon de coiffure, d'une bibliothèque, d'un fumoir, des salons, d'un restaurant par étage et d'une cafétéria avec terrasse située au rez-de-chaussée.

Chaque chambre est totalement meublée et dispose d'un téléviseur écran plat. La chambre dispose aussi d'une salle de bain privative, d'un frigo et d'un système d'appel directement relié au bureau des infirmières.

Notre institution bénéficie d'un cadre chaleureux et adapté. Elle est un espace où il fait bon vivre et où la vie en communauté peut se concevoir en laissant toute sa place à l'individu. Par exemple, en respectant les droits fondamentaux du résident, sa liberté, ses besoins, en s'ouvrant au monde extérieur et en offrant toute l'aide, notamment sociale, qui lui est due.

¹ tiré du wallon : ancêtres, aïeux, syn. Tayes

La MRS² encadre également un centre d'accueil de jour pour personnes âgées de plus de 70 ans, en perte d'autonomie modérée, afin de préserver la vie à domicile par un maintien de l'autonomie. Par ailleurs, il permet de pallier l'isolement social et prépare à l'éventuelle nécessité d'entrée en maison de repos.

Enfin, 3 kots dédiés à des étudiants ont été conçus dans le cadre d'un projet de vie intergénérationnel avec la maison de repos ainsi que 4 appartements indépendants de la maison de repos pour personnes âgées de plus de 70 ans, autonomes.

La philosophie de « Nos Tayons » repose sur 3 valeurs principales :

- Le **respect** de l'individualité de chacun, de son intimité, de ses différences, de ses choix et de ses convictions dans les relations interpersonnelles font partie intégrante de notre fonctionnement et ce, malgré les impératifs de la vie communautaire.
- Le maintien de **l'autonomie** du pensionnaire est un objectif majeur de notre MRS. En effet, le résident est acteur de sa propre vie. C'est pourquoi, tout est mis en œuvre pour que les stimulations et les aménagements soient adaptés aux besoins du résident, par nos équipes pluridisciplinaires.
- **L'esprit d'équipe** est également une valeur collective essentielle pour nos professionnels de l'encadrement qui œuvrent en harmonie, ensemble, pour favoriser la cohésion, la collaboration et la communication en vue d'atteindre l'objectif commun qui vise le bien-être du résident.

Ce document est composé de deux parties :

La première partie présente de façon globale le fonctionnement général de la maison de repos ;

Cette présentation s'articule autour des cinq axes proposés, à savoir :

1. l'accueil ;
2. les dispositions relatives au séjour ;
3. les dispositions relatives à l'organisation des soins et des services d'hôtellerie ;
4. les dispositions organisant le travail en équipe ;
5. les dispositions permettant la participation des résidents.

La deuxième partie présentera les améliorations envisagées dans les services qui le nécessitent en fonction des observations faites par le personnel, des plaintes reçues, des remarques faites lors du conseil des résidents, etc.

Ce document répond aux mesures imposées par l'AVIQ qui souhaite que le projet de vie soit un outil interne qui nous permette d'évaluer notre pratique et d'effectuer les changements nécessaires à l'amélioration de la qualité de notre travail.

² Maison de repos et de soins

1. L'accueil

Nous sommes conscients que le choix ou la nécessité d'entrer en maison de repos est une décision importante qui, même si elle apporte son lot d'avantages, impose également un certain nombre de renoncements inévitables qui perturbent les habitudes de vie, souvent bien ancrées.

Dans notre établissement, nous accordons une place importante à l'accueil du résident et ses proches. C'est pourquoi, dès la première sollicitation, les assistantes sociales impliquent au maximum l'intéressé dans tout le processus d'admission.

Par ailleurs, dans la mesure du possible, nous appliquons ce principe avant même l'entrée de la personne âgée à la maison de repos.

En outre, nous l'avons déjà évoqué dans l'introduction, la participation au centre d'accueil de jour « Dé No Costé » prépare aussi à l'admission en maison de repos puisque les activités communes avec les résidents permettent, entre autres, de créer du lien avec ces derniers ainsi que le personnel et de se familiariser avec l'infrastructure de la MRS. Force est de constater que, depuis son ouverture, il facilite l'adaptation de la personne dans son nouveau lieu de vie.

Pour commencer, un entretien préparatoire est effectué en vue de constituer le dossier qui permettra, le jour de l'entrée, d'avoir les premières informations nécessaires pour offrir un accueil personnalisé. De plus, les travailleurs sociaux effectuent la visite guidée de la maison de repos.

Cet entretien préparatoire a une importance capitale ; il permet notamment de démystifier certaines fausses croyances et ainsi, de rassurer les personnes âgées et leurs familles, de se projeter et de se préparer plus sereinement.

Quelques jours avant l'entrée du futur pensionnaire, les assistantes sociales effectuent un entretien avec la personne âgée et/ou son entourage en vue de constituer le dossier d'admission (convention, règlement d'ordre intérieur, traitement médical, etc.). Elles coordonnent toutes les données relatives au nouveau venu, auprès des différentes équipes, afin que celles-ci puissent assurer le bon suivi.

Il est également suggéré de préparer la chambre avec des effets personnels pour que, le jour de son entrée, le nouveau pensionnaire se sente déjà un peu chez lui. Aussi, l'équipe se charge de déposer un présent de bienvenue dans la chambre de tous les nouveaux occupants.

Nous disposons également d'un livret d'accueil qui est remis lors de l'entretien préparatoire ou celui d'admission. Comme un tableau de bord, il décrit complètement le fonctionnement et les services de la maison. Il comporte aussi un questionnaire concernant l'histoire de vie que nous invitons à compléter sur base des informations que la personne âgée accepte de partager préalablement ou au début du séjour en vue d'adapter le plus adéquatement possible l'organisation de celui-ci.

Même si cet ensemble de démarches d'accueil préparatoire est fondamental car il favorise le bien-être et l'intégration, accueillir l'aîné et sa famille le jour d'entrée et les semaines suivantes l'est tout autant.

Pour garantir ce service, plusieurs membres du personnel de différentes disciplines ont accepté d'assurer le rôle de « parrain-marraine » pour accompagner, à tour de rôle, un résident jusqu'à sa parfaite intégration.












L'accompagnant veille à nouveau à effectuer la visite de l'établissement, à le présenter, le guider dans un délai sur lequel les deux parties s'entendront. Le professionnel assure également la coordination des informations aux professionnels compétents (habitude de vie, centres d'intérêt, etc.) dans le but de rendre le séjour du pensionnaire le plus épanouissant possible.

2. Les dispositions relatives au séjour

2.1. Une journée type

L'esprit de la maison de repos « Nos Tayons » est de permettre au résident de se sentir bien dans son milieu de vie et de respecter son individualité et son autonomie tout en tenant compte des impératifs de la vie communautaire.

De façon générale, voici comment cette organisation est répartie :

De 7h à 11h	Toilette des résidents et soins médicaux	
De 8 h15 à 9h	Déjeuner	
À 10h30	Tournée d'hydratation	
De 10h à 11h30	Activités	
À 12h	Dîner	
À 13h	Début des visites	
À partir de 14h	Activités	
À 14h30	Pause-café	
À 17h30	Souper	
À partir de 18h15	Mise au lit des résidents nécessitant une aide	
À 19h	Fin des visites	

La maison de repos reste un milieu de vie ouvert. Le résident a donc la possibilité de sortir seul ou en famille. L'institution doit cependant être prévenue de chaque sortie.

2.2. La vie communautaire

La plus grande liberté possible est laissée, compte tenu des impératifs de la vie communautaire et de dispositions relatives à la sécurité.

Chaque résident qui quitte la maison de repos est tenu d'en informer le service de l'étage ainsi que l'accueil de la maison de repos.

Une heure approximative de retour est demandée afin de prendre les dispositions nécessaires pendant la durée de l'absence (repas, mise au lit, accueil fermé, ...).

2.3. Les animaux domestiques

La présence d'animaux de compagnie n'est pas autorisée dans l'entièreté de la maison de repos. Les petits animaux domestiques pourront être accueillis dans les parties communes face à l'accueil.

La terrasse peut également servir de lieu de rencontre (accès extérieur).

2.4. Le courrier

Chaque résident a la possibilité de se domicilier à la Maison de repos. Son courrier sera alors réceptionné à l'accueil.

En fonction de chaque résident, le courrier sera soit distribué en chambre, repris par un membre de la famille ou un suivi sera assuré vers le responsable légal ou encore chez l'assistante sociale en charge du dossier.

Le suivi du courrier est discuté lors de la préparation du dossier d'admission du résident.

2.5. RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Le RGPD n'est pas une nouveauté en matière de protection des données, mais s'inscrit dans la continuité de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée. Ce règlement met l'accent sur la transparence et sur le contrôle que les pensionnaires ont, sur le traitement de leurs données à caractère personnel.

Considérant cela, la maison de repos « Nos Tayons » s'engage à ce que la collecte et le traitement des données des résidents soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi relative à la protection de la vie privée.

2.6. Assurances et sécurité

Il n'est pas obligatoire de souscrire une assurance en responsabilité civile. Cependant, en cas d'accident, il est vivement conseillé d'avoir une assurance familiale auprès d'un organisme privé au nom du résident.

Il est strictement interdit de fumer dans les chambres ou autres espaces communautaires.

Une loi du 26 mars 2024 modifie la loi du 22 décembre 2009 instaurant une réglementation relative à l'interdiction de fumer dans certains lieux et à la protection de la population contre la fumée du tabac

A partir du 31 décembre 2024, il est notamment interdit de fumer, dans un rayon de 10 mètres, aux entrées et sorties des MRS. Pour une entrée ou sortie d'une façade de moins de 10 mètres, le périmètre ne s'applique pas. Dans ces cas, la zone sans fumée s'étend jusqu'aux limites de la façade. Ces zones doivent être exemptes de fumée et clairement indiquées par tous les moyens permettant de les situer.

Seul, le fumoir, situé à l'entrée, est mis à disposition pour les fumeurs y compris pour les cigarettes électroniques.

En matière de vol, nous déclinons toute responsabilité en cas de vol pour tout ce qui ne serait pas mis en dépôt auprès des assistantes sociales.

2.7. Registres

Il existe une boîte aux lettres pour les suggestions ainsi qu'un registre des plaintes et remarques à l'accueil pour tout un chacun qui souhaite y laisser une note.

Chaque résident ou proche peut prendre un rendez-vous et sera reçu dans les plus brefs délais.

Les remarques et/ou plaintes peuvent également être déposées par écrit à l'attention de la direction. En fonction de chaque cas, la plainte sera traitée avec la, les personnes concernées par les chefs de service ou éventuellement par le Conseil de l'Action Sociale.

3. Les dispositions relatives à l'organisation des soins et des services d'hôtellerie

3.1 L'organisation des soins

La démarche soignante entend accompagner le résident dans les différentes étapes de sa vie, au sein de la maison de repos et de soins.

Elle est construite sur la base d'une approche pluridisciplinaire qui gravite autour d'un projet de vie individualisé, basé sur l'histoire de vie du résident.

Chaque résident fait l'objet de l'attention d'une équipe d'infirmiers et d'aides-soignants ainsi que d'une équipe paramédicale composée de kinés, ergo, logo, éducateurs et animateurs. Ceux-ci ont pour mission d'assurer le bon déroulement de la vie dans la MRS en créant une ambiance propice au bien-être de chacun, tout en préservant l'autonomie, le bien-être, la qualité de vie et la dignité du résident.

Cette équipe se réunit chaque jour pour s'assurer de la bonne continuité des soins.

L'équipe de kinés est présente 5 jours/7 et l'un d'eux est rappelable le week-end et jours fériés en cas d'urgence. Les prestations sont accordées en fonction du degré de dépendance des résidents et sur base de prescriptions médicales. Ce sont les kinés également qui se chargent des différentes démarches quant à l'achat ou la location de matériel d'aide à la mobilité.

La présence régulière d'un **médecin coordinateur** constitue une aide précieuse pour conserver le patient au centre de la réflexion. Il assure l'encadrement et une part de formation de tout le personnel.

Un dossier individuel de soins reprenant les directives médicales et paramédicales, l'histoire de vie, les résultats des examens et tests effectués, est constitué dès l'entrée du résident et tout au long de son séjour.

Les moyens de contention physique et chimique sont évités dans la mesure du possible par une adaptation de l'environnement et une analyse des comportements. Nous nous devons de préserver la sécurité de chacun, en tenant compte du fait que nous vivons en collectivité. Une **équipe référente contention** a créé une charte à cet effet, qui est à signer dès l'entrée du résident.

La MRS est sécurisée par une porte à code mais reste un lieu de vie ouvert. Une surveillance plus pointue est prévue par le personnel de l'accueil entre 8h et 19h, 7 jours/7.

Une des valeurs porteuses de l'institution est le respect du résident et de sa famille.

Le choix de fin de vie et/ou les dispositions prises font partie des points importants que notre établissement veut mettre en avant. Nous mettons en place au sein de notre institution le PSPA : **le Projet de Soins Personnalisé Anticipé**.

La présence en nos murs d'un **groupe référent de soins palliatifs** représente un atout précieux pour alimenter la culture palliative au sein de la MRS. Il soutient le personnel, le résident et ses proches afin de valoriser le temps qu'il reste, de maintenir la meilleure qualité de vie et de confort possible. En cas de nécessité, l'équipe peut toujours faire appel à des intervenants extérieurs spécialisés en soins palliatifs.

Lors des derniers instants, une attention particulière est mise en avant par tous. Une affiche bien distincte est disposée sur la porte du résident. Une ambiance paisible est créée dans la chambre par le biais de musique douce, de diffusion d'huiles essentielles. La famille est invitée à loger, si elle le désire.

Pour accompagner les personnes présentant des troubles cognitifs, un **groupe référent démence** a également été mis en place afin de sensibiliser le personnel à une communication et une façon d'agir adaptée. Il prévoit d'aménager l'environnement pour aider ces personnes à se retrouver dans la maison de repos et de soins.

3.2. Le service hôtellerie

3.2.1. Les repas

Les repas sont cuisinés dans la maison.

L'équipe se compose d'un chef cuisinier, 3 cuisiniers, 8 commis (équipe fixe) et d'une équipe temporaire d'une vingtaine de personnes qui aide en cuisine et qui s'occupe de la distribution des repas.

Le petit déjeuner est servi à partir de 8h en chambre tandis que les repas de midi et du soir (12h et 17h30) sont pris en salle à manger, afin de favoriser les rencontres et les échanges entre les résidents et ainsi éviter l'isolement.

Nous disposons de plusieurs salles à manger à chaque étage.

Les équipes ergo/éduc décorent les salles à manger au gré des saisons et des événements qui rythment la vie collective (Carnaval, Pâques, Halloween, Noël,...).

Le régime alimentaire (sans sel, diabétique, allergie) ainsi que la texture des repas est adaptée à chacun en fonction de ses besoins (entier, coupé, moulu, semi-liquide) et le personnel d'hôtellerie est informé des goûts et régimes des résidents.

L'ergothérapeute et les éducateurs sont attentifs à l'adaptation du matériel (bord d'assiette, fourchette adaptée,...) et la logopède sensibilise et informe les équipes sur les problèmes liés à la déglutition.

Le repas de midi est chaud. La distribution est faite dans les salles à manger grâce à un système de bain-marie. Le repas du soir est un repas froid, excepté une fois semaine où les résidents ont un repas chaud.

Le menu est prévu pour 6 semaines. Il est distribué à chaque résident et est également affiché à l'accueil et dans les salles à manger. Un menu de remplacement est toujours proposé.

A 10h30, l'équipe logistique propose une boisson fraîche (menthe, citron, grenadine, eau) dans les lieux où chacun se trouve (en chambre, en activité,...) et repasse vers 14h30 avec du café ou de l'eau et un biscuit.

Des repas spéciaux ou des gouters particuliers sont organisés régulièrement : barbecue, repas aux moules, repas à thème (en fonction du pays choisi)... ainsi que lors des fêtes de Noël, Pâques,....

Des dîners des familles, goûters ou brunchs sont également organisés afin de réunir les familles et les résidents dans une ambiance conviviale.

La cafétéria est ouverte tous les jours de 11h à 17h, le résident peut y accueillir ses proches lors des visites. Ceux-ci peuvent également réserver un repas à l'accueil le jour même avant 10h.

De plus, les proches des résidents ont la possibilité d'assister au souper en chambre.

Les résidents et leurs proches peuvent faire usage de la salle des familles ou de la cafétéria pour y organiser une fête (anniversaire, anniversaire de mariage,...).

Les retours de deuil peuvent également s'organiser à la cafétéria.

3.2.2. L'entretien du linge et des locaux

Le personnel d'entretien s'occupe du nettoyage des chambres au quotidien ; sensibilisé au respect du rythme des résidents, il travaille avec attention auprès des pensionnaires. Le nettoyage des vêtements peut être pris en charge soit par la famille soit par le service buanderie ; à partir du 01/07/2024, il sera compris dans le prix de journée. Il est important que le linge soit marqué avec des nominettes cousues au nom du résident pour éviter des pertes. Le linge sale est ramassé tous les jours et rangé dans les armoires une fois par semaine.

4. Les dispositions organisant le travail en équipe

4.1. Composition de l'équipe

À « Nos Tayons », plus de cent trente personnes œuvrent pour le bien-être des résidents et se répartissent comme suit :

La direction de la maison de repos est assurée par une directrice.

L'équipe médicale se compose d'un médecin coordinateur, d'une cheffe nursing, d'infirmières en chef, d'infirmiers et d'aides-soignants qualifiés.

L'équipe paramédicale rassemble six kinésithérapeutes (prenant en charge les patients MRS), une ergothérapeute, quatre éducateurs (dont deux référents pour la démence), une logopède et une animatrice.

L'équipe administrative est composée d'une secrétaire, d'une personne responsable de la facturation, d'une secrétaire médicale et de deux réceptionnistes.

L'équipe sociale est composée de deux assistantes sociales.

Le service entretien compte une équipe de techniciens de surface qui entretient la maison et une équipe buanderie qui s'occupe du nettoyage et de la réparation du linge.

Le service hôtellerie se compose d'une équipe cuisine avec un chef cuisine, des cuisiniers et plusieurs commis, d'un service logistique chargé entre autres de la distribution des repas et d'un service cafétéria.

Deux chauffeurs sont chargés du transport en minibus des résidents pour des rendez-vous médicaux sur Nivelles du lundi au vendredi de 9h à 15h.

Coiffeuses, pédicures, kinésithérapeutes (prenant en charge les patients MR) et psychologues sont des travailleurs indépendants.

Des ouvriers sont chargés de l'entretien et des réparations du bâtiment.

Des bénévoles et des stagiaires accompagnent les différentes fonctions.

Nous avons aussi de nombreux travailleurs « article 60 » à la maison de repos. On parle d'un travail "article 60" parce qu'il est prévu par l'article 60 de la loi organique des CPAS. Selon cet article, le CPAS doit tenter de mettre au travail les personnes qui n'ouvrent aucun droit en matière d'allocation sociale.

Les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale doivent prouver une période de travail pour avoir droit à certaines allocations sociales (allocations de chômage notamment).

Cette période est déterminée par l'âge du bénéficiaire. Plus on est âgé, plus on doit prêter des heures de travail pour récupérer ses droits en matière d'allocation de chômage. Cela va de 12 mois pour un jeune travailleur à 24 mois pour les personnes de plus de 50 ans.

Le service insertion professionnelle doit tenter de trouver un travail pour que ces personnes aient prouvé un nombre de jours de travail suffisant pour ouvrir un droit en matière d'allocation sociale.

L'employeur reste le CPAS, soit celles-ci sont engagées dans des services internes ou elles peuvent être détachées dans des entreprises privées moyennant une contribution financière fixe.

La durée de la mise à l'emploi par le CPAS ne peut pas être supérieure à la durée nécessaire à la personne pour avoir droit aux allocations sociales. Ce travail est réglé par les mêmes règles qu'un contrat de travail ordinaire, c'est-à-dire les règles de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail.

4.2. Les réunions

Un rapport quotidien est effectué à la mi-journée. Les informations importantes de la journée sont communiquées et la réalisation des soins est passée en revue pour chaque personne hébergée.

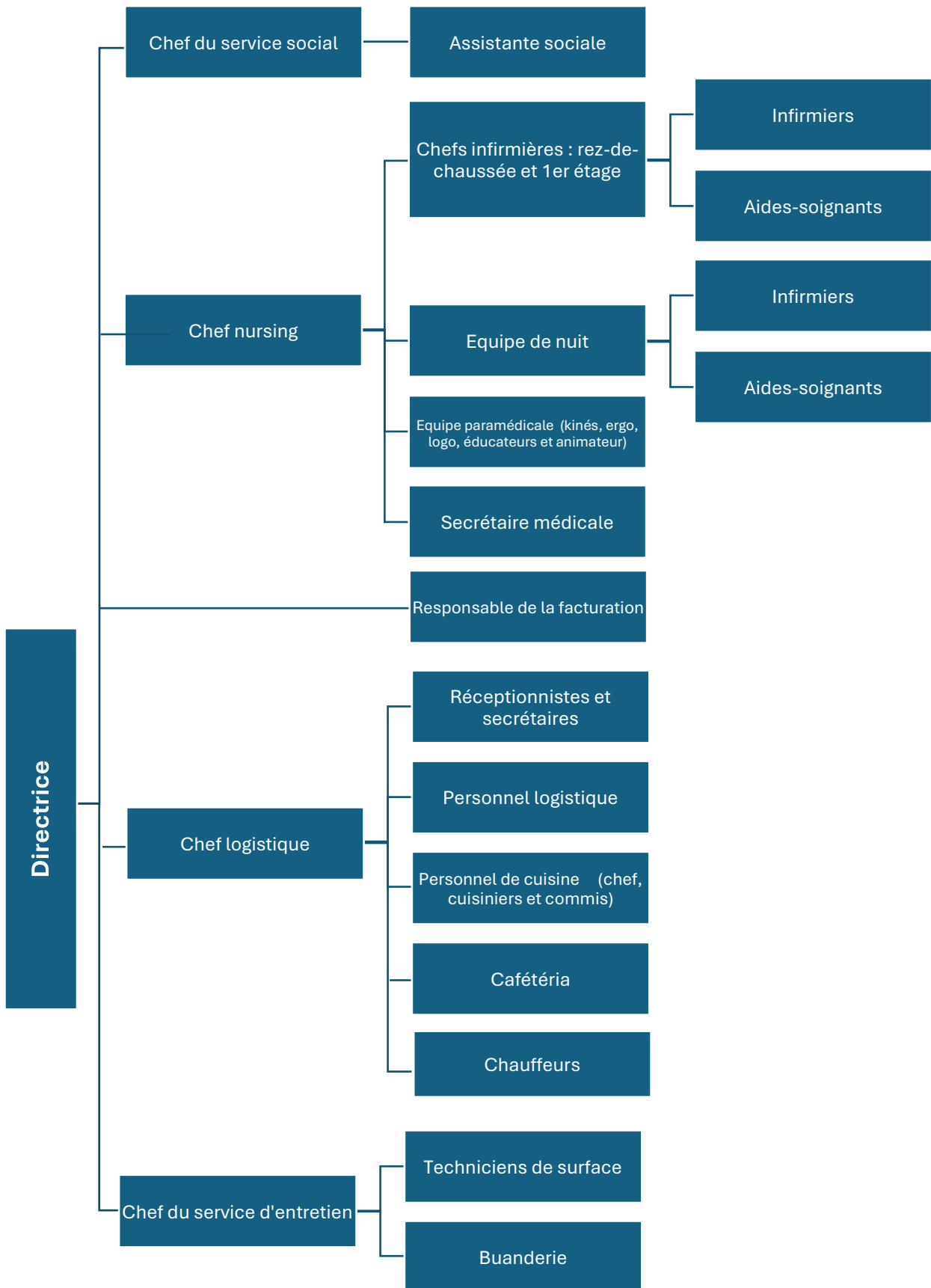
Une réunion pluridisciplinaire est organisée chaque semaine où le traitement et plan thérapeutique d'un résident sont analysés afin de déterminer des objectifs individuels et de mettre en place des projets de vie individualisés en adéquation avec la personnalité, les besoins et l'état de santé du résident ; des notes sont laissées dans son dossier individuel.

4.3. Les notes

L'agenda (le « carnet de jour et de nuit ») est à disposition de tous les membres du personnel, on y note tout événement important à connaître pour le bon déroulement de la journée.

Le dossier individuel du résident rassemble l'ensemble des informations (fiche de renseignements administratifs, antécédents, traitements et suivis médicaux et paramédicaux, les différents bilans d'entrée,...) concernant le résident et est complété plusieurs fois par semaine.

4.4. Organigramme



4.5. Les formations

Tous les travailleurs, quelle que soit leur fonction, ont droit à une ou deux journées de formation par an. Celles-ci peuvent concerner de multiples sujets en lien avec la pratique : soins palliatifs, accompagnement de la personne présentant des troubles cognitifs, hydratation,... et peuvent se dérouler en interne ou en externe.

Nous faisons appel à différents centres de formations et écoles pour répondre aux besoins du personnel : Asbl SARAH, CPSI, Erasme, Villes et communes, Repère, ...

Ces différentes formations ont amené le personnel sur plusieurs projets ayant comme buts principaux le bien-être, l'autonomie et le respect de tous les résidents.

Ces projets vont permettre, par exemple, de limiter les contentions, améliorer l'accompagnement de fin de vie, donner l'opportunité aux résidents de rencontrer des animaux, rendre les repas plus conviviaux afin de se sentir plus « comme à la maison », organiser des sorties diverses et variées et favoriser l'orientation dans la maison de repos de certains résidents.

5. Les dispositions permettant la participation des résidents à la vie de la maison de repos

5.1. Histoire de vie/projet individuel

Lors de l'entrée d'un nouveau résident au sein de la maison de repos, nous procédons à la réalisation de l'histoire de vie de celui-ci. En parallèle, une histoire de vie est également complétée par la famille, afin d'avoir un maximum d'informations.

Celle-ci nous permet de connaître au mieux le résident, son passé, son contexte familial, son parcours professionnel, ses passions, ses envies et également ses attentes au sein de la maison.

Toutes ces informations sont collectées dans le but d'améliorer l'accompagnement de la personne dans son nouveau « chez lui », de pouvoir donner du sens à son quotidien et de pouvoir élaborer un projet individuel qui sera motivant pour lui et porteur de sens.

Par exemple :

- Le projet individuel de Monsieur X : étant facteur de métier, nous lui avons proposé de devenir le facteur des « Tayons ».
- Le projet individuel de Monsieur Y : ancien passionné d'animaux, il s'occupe de l'entretien et du nourrissage de nos cochons d'inde.

Ce projet lui permettra de garder une certaine forme d'autonomie, qu'elle soit relationnelle, sociale, physique et intellectuelle et d'être acteur de la vie de la maison de repos.

5.2. Actes de la vie journalière (AVJ) et activités

Du lundi au vendredi		
Matin	Manuelles (tricot, crochet, bricolage,...)	De 10h30 à 11h30
	D'actualité (groupe de travail autour de la conception du « Petit rapporteur » le journal trimestriel des Tayons)	
	Zoothérapie (activité avec nos cochons d'Inde)	
	Occupationnelles (puzzle, mandala, petits jeux de société,...)	
	Cognitives (jeux de mots, questions/réponses, jeux de culture général, jeux de société,...)	
	Relationnelles (goûter, dîner, guinguette,...)	

Après-midi	Sportives (Bowling, pétanque, Môlky, ...)	De 14h30 à 15h45
	Sorties diverses (Shopping, Parc de la Dodaine, place de Nivelles, ...)	
	Activités intergénérationnelles (écoles du Béguinage, du Malgras, et de Saint-Michel).	
	Culturelles (Sortie aux musées, cinéma, ...)	
	Activités culinaires	
	Activités avec intervenants extérieurs (Bibliothèque de Nivelles « la voix est livres », vente de vêtements...).	
	Projection de films ou de documentaires.	

Toutes ces activités permettent aux résidents de sortir de sa chambre et d'échanger avec les autres.

Un rappel du planning hebdomadaire des activités, sorties, fêtes, ... est affiché à l'entrée de chaque service.

Une fois par mois, nous organisons un événement qui rassemble les résidents qui fêtent leur anniversaire.

Une fois par semaine, est organisé une séance de gym avec la collaboration de Gymsana.

Le samedi, tous les 15 jours, grâce à la participation et le soutien de plusieurs bénévoles, la messe est organisée en présence d'un prêtre.

Nous collaborons étroitement avec le centre de jour et la résidence-services lors de nos repas festifs.

Chaque année, la Confrérie Jean de Nivelles ainsi que la Confrérie de la Tarte al Djote nous rendent visite et offre un temps de dégustation et de rencontre dans une ambiance folklorique.

Lors des élections, des bureaux de votes sont accessibles au sein de la maison de repos.

Afin d'améliorer et de favoriser les liens entre les résidents, leurs proches et l'équipe, de sortir du quotidien, d'apporter du plaisir, plusieurs membres du personnel ont créé un **groupe référent « activités »**. Il prévoit de rendre visite à nos résidents hospitalisés, d'organiser des activités internes et externes à la maison de repos, rassemblant familles, résidents et personnel.

Nous accompagnons également les résidents au sein des AVJ (activités de la vie journalière), il s'agit d'un maintien ou une réactivation de l'autonomie partielle ou totale

des capacités des résidents, qu'elles soient au niveau des repas, des activités et/ou de la toilette.

Notre maison de repos se veut également ouverte aux associations extérieures. Par conséquent, plusieurs associations se réunissent dans les différentes salles pour leurs activités ou réunions.

5.3. Moyens de communication mis à disposition des résidents et des familles

Nos résidents ont la possibilité de s'exprimer lors de la prise en charge de soins et/ou des activités. Lors de nos rencontres avec les familles, ces dernières ont également cette possibilité.

De manière trimestrielle, les résidents sont conviés au conseil des résidents où sont abordés différents sujets de la vie dans la maison.

Les valves à l'entrée de la maison de repos donnent une série d'informations générales et sur les activités de la maison de repos.

5.4. Accompagnement de la vie affective et sexuelle des résidents au sein de la maison de repos

Notre philosophie et nos valeurs institutionnelles prônent la liberté et l'autonomie aussi en ce qui concerne la vie affective et sexuelle.

Il est possible de proposer une chambre double à un couple qui se serait créé au sein de la maison de repos. Couple aussi bien hétérosexuel qu'homosexuel ou même duo d'ami(e)s.

Nous pouvons agencer la chambre selon les besoins du couple par exemple : disposition des lits, affiche « ne pas déranger » à mettre à la porte de la chambre.

Nous avons la possibilité de conseiller les familles sur les besoins intimes de leur parent. Nous sommes également en collaboration avec l'ASBL « Aditi » qui propose des « informations et des solutions concrètes pour les personnes en situation de handicap et leur entourage et également des conseils et formations pour les professionnels qui les accompagnent. »

6. Les objectifs d'amélioration

La démarche d'amélioration continue (ou démarche qualité) vise à transformer les valeurs du projet de vie institutionnel en objectifs mesurables attendus par et pour les résidents.

Pour atteindre l'objectif, il est nécessaire de le découper en sous-objectifs (ou objectifs spécifiques).	Actions Les actions à réaliser pour atteindre l'objectif spécifique	Responsable(s) de l'action	Date de réalisation	Résultat obtenu (fait/pas fait)	Explication des écarts
<u>Objectif spécifique 1 :</u> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;">Respecter les individualités au sein de la collectivité</div>	Action 1 : Respecter le rythme de sommeil	Equipe éducateurs / ergothérapeute	01/06/2024		
	Action 2 : Respecter les heures des soins d'hygiène	Equipe soignante	01/06/2024		
	Action 3 : Permettre un choix plus varié au petit déjeuner	Equipe logistique	01/06/2024		
<u>Objectif spécifique 2 :</u> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;">Favoriser l'orientation dans la maison des résidents souffrant des troubles cognitifs</div>	Action 1 : Mettre en place des noms des rues dans les couloirs	Groupe de travail troubles cognitifs	01/06/2024		
	Action 2 : Adapter la décoration en fonction des noms des rues	Groupe de travail troubles cognitifs	01/06/2024		
	Action 3 : Rendre acteur le résident des choix des noms des rues	Groupe de travail troubles cognitifs	01/06/2024		
<u>Objectif spécifique 3 :</u> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;">Mise en place des projets individualisés de l'ensemble des résidents</div>	Action 1 : Récolter toutes les histoires de vie	Assistantes sociales	01/06/2024		
	Action 2 : Réorganisation de la réunion pluridisciplinaire	Ergothérapeute	01/06/2024		
	Action 3 : Création d'un groupe de suivi sur base volontaire des projets individualisés	Educatrice / référent pour la démence	01/06/2024		
	Action 4 : Définir un référent pour chaque projet individualisé	Ergothérapeute	01/06/2024		